COMMUNIQUÉ CONJOINT

Agnico Eagle et O3 Mining rappellent pour une dernière fois aux actionnaires d'O3 Mining de déposer leurs actions dans le cadre de l'offre de prime de 58 % en espèces expirant le 23 janvier 2025

- *L'offre expirera le 23 janvier 2025.*
- *Agnico s'engage à offrir 1,67 $ en espèces, ce qui représente une prime de 58 % par rapport au prix de clôture des actions ordinaires d'O3 Mining le 11 décembre 2024.*
- *Les actionnaires de 39 % des actions en circulation d'O3 Mining ont conclu des conventions de blocage pour déposer leurs actions dans le cadre de l'offre.*
- *L'offre a été recommandée à l'unanimité par le conseil d'administration et le comité spécial d'O3 Mining.*
- *Vous avez des questions ou avez besoin d'aide? Communiquez avec Laurel Hill Advisory Group au 1 877 452-7184 ou envoyez un courriel à assistance@laurelhill.com*

Toronto (21 janvier 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») et O3 Mining Inc. (TSXV : OIII, OTCQX : OIIIF) (« O3 Mining ») rappelle pour une dernière fois aux actionnaires d'O3 Mining de déposer auprès d'Agnico Eagle toute offre en espèces favorable visant l'acquisition de 100 % des actions ordinaires d'O3 Mining (les « actions ordinaires ») à 1,67 $ par action (« l'offre »), qui expirera le 23 janvier 2025 à 23 h 59 (HE).

Dépôt d'actions pour paiement rapide

Les actionnaires de O3 Mining sont fortement encouragés à déposer leurs actions ordinaires dans le cadre de l'offre avant le 23 janvier 2025 pour s'assurer de recevoir rapidement le prix de 1,67 $ par action ordinaire dans le cadre de l'offre. Si les conditions de l'offre sont satisfaites ou annulées d'ici la date d'expiration, Agnico Eagle prendra livraison de toutes les actions ordinaires déposées avant la date d'échéance et en règlera le prix d'ici le 28 janvier 2025.

Tous les administrateurs et dirigeants d'O3 Mining et plusieurs des plus grands actionnaires d'O3 Mining, représentant environ 39 % des actions ordinaires émises et en circulation, ont conclu des accords de blocage en vertu desquels ils ont accepté de déposer leurs actions ordinaires dans le cadre de l'offre.

Les actionnaires d'O3 Mining sont invités à déposer leurs actions ordinaires dès que possible pour s'assurer que les intermédiaires disposent de suffisamment de temps pour traiter leurs demandes. Le conseil d'administration d'O3 Mining continue de recommander à l'unanimité que les actionnaires d'O3 Mining déposent leurs actions ordinaires dans le cadre de l'offre.

Intentions d'Agnico Eagle

Agnico s'engage à respecter l'offre à 1,67 $. En supposant que la condition minimale de dépôt de 66 2/3 % de l'offre est satisfaite ou annulée, Agnico Eagle a l'intention de mettre fin à l'offre et d'acquérir 100 % des actions ordinaires restantes dans le cadre d'une opération de deuxième étape. Agnico Eagle n'est pas tenue d'atteindre un seuil d'appel d'offres de 90 % dans le cadre

de l'offre pour acquérir 100 % des actions de O3 Mining. La clôture de l'opération de deuxième étape et le paiement des actions ordinaires acquises en vertu de celle-ci ne devraient pas avoir lieu avant le deuxième trimestre de 2025.

Comment puis-je déposer mes actions ordinaires?

Type d'actionnaire	Comment puis-je déposer mes actions ordinaires?
Propriétaires bénéficiaires d'actions – La plupart des actionnaires sont des propriétaires bénéficiaires d'actions. Cela signifie que vos actions ordinaires sont détenues par un courtier, une banque ou un autre intermédiaire, et que vous n'avez pas de certificat d'actions ou d'avis DRS.	Communiquez immédiatement avec votre banque ou votre courtier et demandez-lui de déposer vos actions ordinaires dans le cadre de l'offre.
Actionnaires inscrits – Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires directement (au moyen d'un certificat d'actions, d'un avis DRS ou d'une autre méthode de propriété directe).	Laurel Hill Advisory Group Téléphone : 1 877 452-7184 (sans frais) Adresse courriel : assistance@laurelhill.com

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour déposer vos actions ordinaires dans le cadre de l'offre, veuillez communiquer avec notre dépositaire et agent d'information :

Laurel Hill Advisory Group
Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 452-7184
À l'extérieur de l'Amérique du Nord : +1 416 304-0211
Courriel : assistance@laurelhill.com

Pour obtenir l'information la plus récente sur l'offre, visitez la page www.agnicoeagle.com/Offer-for-O3-Mining.

À propos d'O3 Mining Inc.

O3 Mining Inc. est une société d'exploration aurifère et un promoteur minier établi dans la province de Québec, au Canada, à proximité de la mine Canadian Malartic d'Agnico Eagle. O3 Mining détient une participation de 100 % dans toutes ses propriétés (128 680 hectares) au Québec. Son actif principal est le projet Marban Alliance au Québec, que O3 Mining a fait évoluer au cours des cinq dernières années jusqu'à la prochaine étape de son développement, en s'attendant à ce que le projet procure des avantages à long terme aux intervenants.

À propos des Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan, et le troisième producteur aurifère en importance dans le monde. Elle produit des métaux précieux à partir

d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique, et elle dispose d'une filière de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement comme chef de file pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Fondée en 1957, la Société a continuellement créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué contient des renseignements prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables qui sont fondés sur les attentes, les estimations, les projections et les interprétations actuelles au sujet d'événements futurs en date du présent communiqué. Ces informations et énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations de la direction d'O3 Mining et d'Agnico Eagle, au moment où les énoncés ont été faits, et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou suggérés dans les énoncés prospectifs ou l'information connexe.

Les énoncés prospectifs du présent communiqué comprennent notamment, mais sans s'y limiter : des déclarations concernant l'offre, y compris le moment prévu de l'expiration, la mécanique, la participation, le financement, l'achèvement et le règlement; la capacité d'Agnico Eagle de conclure les transactions envisagées dans l'offre; la satisfaction ou la renonciation aux conditions de réalisation de l'offre; une deuxième transaction en vertu de laquelle Agnico Eagle peut acquérir 100 % d'O3 Mining; y compris la satisfaction ou la renonciation aux conditions pour réaliser cette opération de deuxième étape. Les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, sans s'y limiter, les attentes et les croyances d'Agnico Eagle et d'O3 Mining selon lesquelles toutes les conditions pour l'achèvement de l'offre seront satisfaites ou annulées; la capacité d'Agnico Eagle d'acquérir 100 % des actions ordinaires dans le cadre d'une transaction subséquente; la décision d'Agnico Eagle de reporter ou non la date d'expiration de l'offre; le fait que toutes les conditions d'une opération subséquente de deuxième étape seront satisfaites ou annulées. Agnico Eagle et O3 Mining avisent le lecteur que la liste d'hypothèses et de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Bien que les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué soient basés sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis d'Agnico Eagle et d'O3 Mining au moment de leur publication, rien ne garantit que les résultats réels seront cohérents avec ces informations prospectives, car il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne sont pas tels qu'anticipés, estimés, décrits ou prévus. et ni O3 Mining, ni Agnico Eagle, ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces renseignements prospectifs. Rien ne garantit que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué. O3 Mining et Agnico Eagle ne s'engagent pas et n'assument aucune obligation ou intention quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs contenus dans le présent document pour tenir compte des nouveaux événements ou des nouvelles circonstances, sauf si la loi applicable l'exige. Ces énoncés ne sont valides qu'à la date du présent communiqué de presse.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Les renseignements contenus dans le présent document n'ont pas été approuvés ou réfutés par une bourse, une commission des valeurs mobilières ou un organisme de réglementation.